



SUD-AX'TION

LE JOURNAL QUI FAIT SUER LA DIRECTION !

CSE AXE TGV SUD EST

MAI 2020

Paris Sud Est, Dijon, Lyon, Chambéry, Marseille, Montpellier



Crise sanitaire... Recours au chômage partiel ... quelles conséquences ???

SUD-Rail interpelle la direction d'axe en DCI !

CONSÉQUENCES EN TERME DE RM/RU/RQ (RTT) POUR LES AGENTS EN CONFINEMENT OU EN GARDE D'ENFANTS.

Réponse direction :

Les agents non utilisés (placés en SU, JB, etc...) ne subiront aucun impact sur leur nombre de jours de RM, RU, RQ, quel que soit la période.

Pour les agents en garde d'enfants ou en arrêt de travail lié au Covid (agents testés positifs, suspectés d'être contaminés, agents ayant été en contact avec une personne contaminée, personnes vulnérables), il convient de distinguer 2 périodes :

La période allant du 17 mars au 30 avril durant laquelle ces agents sont considérés en absence et subiront un abattement sur leur nombre de RM, RU, RQ.

La période à partir du 1er mai durant laquelle ces agents sont considérés en activité partielle et il n'y aura donc pas d'incidence sur leur nombre de RM, RU, RQ.

SUD-Rail réclame que les agents absents pour garde d'enfants ou en arrêt lié au Covid, ne subissent aucun abattement !

Notons que la direction s'est bien gardée de communiquer sur ce sujet aux agents.

CONSÉQUENCE CHÔMAGE PARTIEL ET ABSENCES SUR LES RETRAITES ET PRÉVOYANCE

Sur les cotisations Retraites : aucun impact ni pour les agents aux Statut, ni pour les contractuels.

Sur le volet Prévoyance-maladie : Aucun impact pour les agents au Statut. Des discussions sont en cours avec Humanis pour qu'il n'y ait aucun impact pour les contractuels non plus.

IMPACT CHÔMAGE PARTIEL ET ABSENCES SUR LA PRIME ET SUR L'INTÉRESSEMENT 2021

Réponse direction :

Sur l'intéressement : Il devrait bien y avoir un impact négatif sur l'intéressement 2021.

Sur La Prime : L'un des critères est le nombre de jours de présence, il devrait en principe y avoir un impact négatif sur La Prime 2021. **SUD-Rail a réclamé que les absences liées au Covid ne soient pas prises en compte pour ne pas péjorer les agents.** La direction va regarder pour éventuellement ne pas en tenir compte.



CONGÉS DÉJÀ POSÉS... CONGÉS PROTOCOLAIRES 2020...

Sur les congés déjà posés : La direction d'axe refuse de rendre les jours de congés qui avaient été posés par les agents en amont de la crise sanitaire et qui n'ont donc pas pu profiter de ces jours comme ils l'avaient imaginé. La direction refuse de rendre les congés ; elle précise que si elle a imposé 6 jours aux agents (5 en avril + 1 en mai), ce n'est pas pour leur rendre des congés derrière ! **Quelle considération pour les cheminots qui ont été au RDV et ont assuré la continuité du service public durant cette crise !**

Sur les congés protocolaires 2020 : Aucun impact sur les protos. La direction d'axe précise qu'elle adaptera le nombre de CDD en fonction de la charge à couvrir.

COMPENSATION DU SALAIRE NET À 100 % ?

La direction rappelle que durant cette période, les agents ont perçu 100% du traitement + leur prime de travail + les éléments fixes mensuels. Durant cette période de crise, certains cheminots, qui ont perdu des heures de nuit, des heures de dimanche et fête, des déplacements, pourraient se retrouver avec une rémunération inférieure aux 84 % de leur net mensuel moyen (si l'on tient compte des EVS habituels). **SUD-Rail est intervenu à tous les niveaux de l'entreprise sur ce sujet et a obtenu gain de cause.**

Ainsi, la direction s'est engagée à verser les rattrapages correspondants sur la paie de juin (ces indemnités complémentaires seront calculées sur la base moyenne des 12 derniers mois).

RHR ET MODIFICATIONS DES JOURNÉES DE SERVICE COMPENSÉS

Une indemnité compensatrice exceptionnelle de service restreint (ICESR) a et est versée pour tenir compte de la mise en service FAC des ADC et ASCT et de la modification des journées des autres métiers. Ainsi, les agents dont les EVS (liés à la journée réellement effectuée) sont inférieurs à ceux qu'ils auraient perçus avec leur journée initialement prévue, perçoivent cette ICESR (dont le montant est variable en fonction du métier et du grade).

Une indemnité de compensation des RHR non réalisés a et est versée depuis le 17 mars et pour l'instant jusqu'à fin mai à chaque journée de travail en demi-tour réalisée par les ASCT et les ADC. Cette indemnité s'élève à 21€50 par JT simple. **SUD-Rail a réclamé que cette indemnité soit maintenue au-delà du 31 mai.** La direction d'axe a refusé de s'engager et réserve sa réponse.

NOTATIONS... LES PROMOTIONS AURONT LIEU QUAND ?

Les commissions notations prévues en mars ont toutes été reportées.

Elles se tiendront finalement en juin. **Les promotions en positions, niveaux et qualifs qui auraient du être prises au 1er avril le seront avec effet rétroactif.** Les rappels devraient être versés sur les paies de juin ou juillet. **SUD-Rail avait réclamé à différents niveaux de l'entreprise que l'ICESR (qui dépend du grade) soit réévaluée pour les agents qui seraient notés au 1er avril et qu'un rattrapage leur soit versé également par rapport à cette indemnité.** La direction a acté ce principe et ce sera également versé en juin ou juillet.

